

tard dans les 21 jours suivant la notification du jugement. Le tribunal devra notifier cette déclaration à la personne licenciée. La notification de cette déclaration de refus à la personne licenciée met fin au contrat de travail. La continuation de l'emploi n'exclut pas la possibilité de faire appel du jugement. En cas de refus de la continuation de l'emploi, le délai de recours contre le montant de l'indemnité fixée par le jugement ne commence à courir qu'à partir de la date à laquelle la déclaration de refus aura été notifiée à la personne licenciée.

- b) L'autorité supérieure du commandement, au sens du présent paragraphe, est l'échelon de commandement le plus élevé, situé sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne et exerçant une autorité administrative sur le service employeur de la personne licenciée.
- c) Les dispositions du présent paragraphe ne sont pas applicables aux membres des conseils d'entreprise (Betriebsvertretungen).

## ARTICLE 2

Le Protocole de Signature ad article 56, paragraphe 9, de l'Accord complétant la Convention OTAN sur le Statut des Forces est modifié comme suit:

- 1 Le paragraphe 1 est rédigé comme suit:

Sont considérés comme services, au sens de la Loi sur la Représentation du Personnel (Personalvertretungsgesetz) du 5 août 1955 (Bundesgesetzblatt 1955 Teil I, page 477), dénommée ci-après «la Loi», les différentes unités administratives et les établissements (Betriebe) d'une force ou d'un élément civil en République fédérale d'Allemagne, tels qu'ils sont déterminés par la force intéressée. Les états-majors immédiatement subordonnés sur le plan administratif à l'autorité supérieure du commandement d'une force et qui exercent une autorité administrative sur d'autres services, sont les autorités intermédiaires. Les quartiers-généraux tels qu'ils sont déterminés par l'État d'origine intéressé, et auxquels appartient la décision définitive dans les questions auxquelles participent les conseils d'entreprise, sont les autorités supérieures du commandement.

2. Les première et deuxième phrases du paragraphe 2 sont supprimées; dans la troisième phrase, qui subsiste, les termes «d'un conseil d'entreprise de district» sont remplacés par les termes «de la représentation du personnel à un niveau plus élevé qu'à l'échelon local».

3. La première phrase du paragraphe 3 est rédigée comme suit:

Le chef de service peut se faire représenter, dans les pourparlers avec le conseil d'entreprise, par une personne occupant un poste de responsabilité dans la gestion du service et qui dispose, pour négocier avec le conseil d'entreprise, de la même habilitation que le chef de service.

Les deuxième et troisième phrases sont supprimées.

4. Le paragraphe 4 est rédigé comme suit:

Si un accord intervient à cet effet entre la majorité des salariés et l'employeur, il peut être renoncé à l'application des conditions de durée d'emploi dans un service, prévues par la loi sur l'éligibilité à un conseil d'entreprise. Les électeurs qui n'ont pas le droit de vote aux élections législatives fédérales, du fait qu'ils ne possèdent pas la nationalité allemande, sont néanmoins éligibles s'ils remplissent les autres conditions, pour autant qu'ils justifient de trois années de service auprès du même État d'origine sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne.